

BOUGUENAIS



AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit votre enfant au Club des Archers de Bouguenais pour la saison 2023/2024, et nous vous en remercions.

Nous vous rappelons que le club n'est plus responsable de votre enfant en dehors des horaires et jours d'entraînement.

Durant cette année votre enfant peut être amené à participer à des concours.

Pour qu'il puisse être pris en charge pour son transport, par le club ou une autre famille, nous vous invitons à compléter et signer la décharge parentale ci-dessous.

Dans le cas contraire, votre enfant devra se rendre sur les différents lieux de rencontre par ses propres moyens.

VALIDITE POUR LA SAISON SPORTIVE 2023/2024

Je soussigné (e), nom et prénom du représentant légal.....

Décharge le Club des Archers de Bouguenais de toute responsabilité concernant l'enfant (nom- prénom).....en dehors des lieux, jours et horaires d'entraînement.

Par la présente, je donne mon accord au club des Archers de Bouguenais ou à l'un des accompagnateurs à transporter l'enfant, nommé ci-dessus, aux différentes compétitions.

J'autorise l'un des membres du bureau du Club des Archers de Bouguenais à prendre toutes les mesures jugées nécessaires par un médecin (autre que le médecin traitant de la famille) afin de faire face à toutes les situations.

Dans la mesure du possible, le médecin traitant de la famille sera contacté.

Nom du médecin : Tel :

Fait à :
représentant légal :

le :

Signature du